



## Concours photo: «L'Europe dans ma région» 2017

### Règlement

#### 1. Thème du concours

La direction générale de la politique régionale et urbaine de la Commission européenne vous invite par la présente à participer au concours photo «L'Europe dans ma région» sur Facebook, pour présenter des projets financés par l'UE à travers toute l'Europe.

#### 2. Comment participer

Les participants peuvent participer au concours en envoyant leurs photographies sur l'application Facebook «Europe in My Région» («Application Facebook») disponible sur la page Facebook de la Commission européenne.

#### 3. Conditions de participation

Tout résident permanent de l'UE ou d'un pays en phase de préadhésion ([Albanie](#), [Bosnie-Herzégovine](#), [ancienne République yougoslave de Macédoine](#), Kosovo<sup>1</sup>, [Monténégro](#), [Serbie](#), et [Turquie](#)) peut participer au concours.

Ne peuvent pas participer au concours les employés et les membres de la famille proche des employés de l'organisateur, de sa société mère, de ses filiales et de ses sociétés affiliées ni toute autre personne liée au concours. Voir le point 4 des Conditions générales.

Les participants âgés de moins de 18 ans au moment de l'annonce des noms des gagnants (le 15 septembre 2017) devront être accompagnés d'un parent ou d'un tuteur légal s'ils remportent un séjour de deux nuits à Bruxelles.

Toutes les contributions seront minutieusement vérifiées.

#### 4. Participation

Les participants peuvent soumettre maximum trois photos.

---

<sup>1</sup> Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/1999 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

Toute photo présentant un projet financé par l'UE dans un pays membre de l'Union européenne ou dans un pays candidat ou candidat potentiel<sup>2</sup> peut être présentée, à condition que le drapeau de l'UE et des informations sur le financement soient bien visibles quelque part sur la photo.

Les collages – photos d'un projet financé par l'UE mises sous forme d'un ensemble – à savoir deux ou plusieurs images distinctes disposées côte à côte de manière intéressante, sont autorisés. Au moins une des photos du collage doit clairement représenter le drapeau de l'UE et exposer les informations sur le financement.

Les images composites ne sont pas autorisées: les images composites sont créées à partir de photographies distinctes combinées pour former une seule image, ce qui change la signification de l'original.

Les photos peuvent être retouchées et des filtres peuvent être appliqués. Les photos prises en employant différentes méthodes (c.-à-d. les photographies en pose longue, en superposition) sont acceptées et les effets intégrés de l'appareil sont autorisés.

Les contributions injurieuses, diffamatoires, obscènes ou qui divulguent des informations personnelles inutiles seront exclues du concours.

Les images avec des filigranes et textes protégeant les droits d'auteur seront rejetées. Cependant, les photos sur lesquelles apparaît uniquement la date ou le titre seront acceptées.

Voir les exemples dans la rubrique FAQ.

## 5. Droit d'auteur

Toutes les contributions doivent être des œuvres originales et le participant doit être l'unique propriétaire ou le cessionnaire du droit d'auteur s'y rapportant.

En s'inscrivant au concours, les participants conservent l'intégralité du droit d'auteur sur leurs photographies. Néanmoins, les participants acceptent également d'être liés par la Déclaration des droits et responsabilités de Facebook (<https://fr-fr.facebook.com/terms>). Les participants accordent également le droit à la Commission européenne de publier et d'exposer les photographies envoyées.

La Commission européenne ne sera redevable d'aucun droit pour cette utilisation.

Les participants doivent obtenir l'autorisation écrite des personnes âgées de 18 ans ou plus, identifiables sur une photographie. Les participants, dont une photographie représente des mineurs âgés de moins de 18 ans, doivent obtenir l'autorisation écrite des parents/du tuteur de ces enfants.

Il incombe aux participants de veiller à obtenir l'autorisation nécessaire. Les participants doivent conserver toutes les autorisations écrites obtenues au cas où il leur serait demandé de prouver qu'une autorisation a bien été donnée. Vous pouvez télécharger le formulaire d'autorisation [ici](#).

Les participants doivent conserver le fichier numérique original/négatif des photographies envoyées au cas où il leur serait demandé de prouver qu'ils sont les propriétaires de l'œuvre et de fournir à l'organisateur une photo dans la plus haute résolution possible.

## 6. Modération

---

<sup>2</sup> Albanie, [ancienne République yougoslave de Macédoine](#), Monténégro, Serbie, Turquie, Bosnie-Herzégovine et Kosovo\*)

\*Cette désignation est sans préjudice des positions sur le statut et est conforme à la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations unies ainsi qu'à l'avis de la CIJ sur la déclaration d'indépendance du Kosovo

Toutes les photographies sont examinées pour vérifier leur conformité au règlement du concours, avant d'être acceptées dans la galerie. Une fois qu'une photographie a été vérifiée, les participants recevront un courriel les informant du résultat de ce contrôle.

## **7. Période de participation**

Les contributions au concours peuvent être soumises à tout moment entre le 2 mai 2017 et le 27 août 2017, 23 h 59 heure d'été de l'Europe centrale.

## **8. Sélection des gagnants**

Un jury composé de trois experts en photographie ou en médias sociaux sélectionnera trois gagnants.

### **i. Votes:**

La période de vote commencera le 1<sup>er</sup> septembre et se terminera le 10 septembre 2017, à 23 h 59 heure d'été de l'Europe centrale. Les utilisateurs accédant à l'application seront invités à voter pour leurs photographies préférées en appuyant sur le bouton voter.

Les utilisateurs auront le droit de voter pour maximum trois photographies.

### **ii. Sélection du jury:**

Les 100 photos qui auront reçu le plus de votes feront partie de la sélection du jury, s'ajoutant aux maximum 25 photos «joker» choisies par le jury. Parmi ces photographies, le jury choisira trois gagnants.

La sélection des maximum 25 photos «joker» et des trois gagnants s'effectuera sur la base des critères suivants: la pertinence thématique, la qualité esthétique et la créativité. La décision du jury est définitive et aucune correspondance ne sera engagée à ce sujet. Au terme du processus de sélection par le jury, les trois gagnants seront informés par courriel. Chaque photo faisant partie de la sélection finale doit être envoyée en haute résolution sous peine de disqualification.

## **9. Tricherie**

Les participants sont priés de faire preuve de fair-play et de respect envers leurs concurrents. Tout participant raisonnablement soupçonné de tricherie, y compris mais pas seulement, d'obtention déloyale de voix, sera disqualifié et ses photos supprimées.

Aucune correspondance ne sera engagée à ce sujet.

## **10. Prix**

Chaque gagnant recevra les prix suivants:

- Un séjour de deux nuits pour deux personnes à Bruxelles, comprenant le voyage et l'hébergement, entre le 9 et 12 octobre 2017.
- Un bon pour participer à un atelier de photographie à Bruxelles.

Le voyage à Bruxelles ne pourra avoir lieu qu'aux dates indiquées. Les gagnants devront être disponibles pour participer à la «Semaine européenne des régions et des villes» et à la remise des prix le 10 octobre, pour recevoir leurs prix.

## 11. Acceptation du règlement du concours

En participant à ce concours, les participants acceptent d'être liés par le règlement du concours, y compris les garanties relatives au droit d'auteur des photographies soumises.

### Conditions générales

1. Ce concours est organisé et hébergé par ICF Mostra, au nom de la Commission européenne, Direction générale de la politique régionale, B-1049 Bruxelles, Belgique (ci-après l'«organisateur»).
2. Aucun achat n'est requis pour participer au concours.
3. Aucune correspondance concernant ce concours, incluant sans s'y limiter le vote, la sélection et les résultats, ne sera engagée.
4. Ne peuvent pas participer au concours les employés et les membres de la famille proche des employés de l'organisateur, de sa société mère, de ses filiales et de ses sociétés affiliées ni toute autre personne liée au concours (cela inclut les personnes travaillant pour les institutions de l'Union européenne, ainsi que pour les autorités de gestion, les organismes intermédiaires, les secrétariats techniques conjoints, etc. chargés de la gestion des financements régionaux de l'UE). Les personnes morales ne peuvent pas participer au concours.
5. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant soupçonné de toute forme de tricherie et de supprimer ses contributions au concours. Aucune correspondance ne sera engagée à ce sujet.
6. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant s'il a de sérieuses raisons de penser que le participant a enfreint une des conditions générales.
7. Le gagnant sera tenu de fournir l'acceptation écrite de toutes les conditions générales et de signer une autorisation écrite distincte fournie par l'organisateur. Téléchargez la déclaration de l'autorisation [ici](#).
8. Tous coûts et frais encourus du fait de la participation au concours (y compris, sans s'y limiter, les frais de connexion à Internet) sont à la charge de tous les participants. Les frais de participation au concours via Internet pouvant varier, les participants sont invités à consulter les tarifs actuels de leurs fournisseurs locaux.
9. Tous frais, impôts, taxes ou redevances encourus du fait de la participation au concours ou de l'attribution d'un prix sont à la charge du participant. En outre, le participant accepte et reconnaît qu'en cas d'attribution d'un prix, il peut être soumis à des taxes, impôts ou autres droits, notamment mais pas exclusivement, à une taxe sur le prix, en vertu des législations et réglementations applicables. Il accepte sans condition de prendre à sa charge ces taxes, impôts ou autres droits pour son compte ou celui de la personne qui l'accompagne.
10. L'organisateur décline toute responsabilité pour les photographies perdues, livrées en retard, mal adressées, endommagées ou non livrées, que ce soit en raison de problèmes techniques liés à la communication électronique ou d'autres problèmes.

11. Les prix sont tels que décrits et ne sont ni transférables ni échangeables. Aucune contrepartie en espèces ou sous forme de crédit ne sera proposée. Si pour des raisons indépendantes de sa volonté l'organisateur n'est pas en mesure de fournir le(s) prix décrit(s), il se réserve le droit d'attribuer un autre prix de valeur équivalente ou supérieure. Tous les prix sont soumis aux conditions générales du fournisseur du service concerné, compris dans le prix.
12. Les participants et les gagnants acceptent de pouvoir être amenés à participer à des activités publicitaires ou promotionnelles, sans autre consentement ou paiement si l'organisateur en décide ainsi. Ces activités publicitaires peuvent inclure l'utilisation de leurs noms, photographies et/ou images, ainsi que toute autre contribution au concours en ligne. Le participant accorde par la présente à l'organisateur tous les droits nécessaires pour la distribution et l'affichage public de tout texte ou image soumis ou autre droit de propriété intellectuelle qui peuvent découler de la participation à ce concours, des prix et de la publicité y afférente, et accorde par la présente à l'organisateur le droit perpétuel de modifier, copier, reproduire, distribuer, traduire et afficher publiquement ou publier de manière exclusive, exempte de redevance et sans limites d'usage, tout droit de propriété intellectuelle, à quelque fin que ce soit, par tout moyen ou sur tout support, sur ce site Internet ou autre part, pour des activités ou des événements de promotion organisés par l'organisateur localement ou au niveau mondial.
13. Toute information personnelle, y compris, sans restriction, le nom, l'âge, l'adresse (y compris le code postal), le numéro de téléphone portable et/ou l'adresse électronique du participant sera utilisée uniquement dans le cadre de ce concours et ne sera pas divulguée à des tiers sauf aux fins du concours (y compris les activités publicitaires ultérieures comme définies dans les présentes conditions générales). L'avis juridique de la Commission européenne figurant à l'adresse [http://ec.europa.eu/geninfo/legal\\_notices\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/geninfo/legal_notices_fr.htm) sous «Avis juridique» s'applique à tout traitement de données effectué dans ce cadre.
14. En accédant à l'application Facebook, les participants acceptent d'être liés par ces conditions générales, qui peuvent être modifiées ou reformulées à tout moment par l'organisateur.
15. L'organisateur décline toute responsabilité pour tout problème de connexion à l'application Facebook par le participant, pour quelque motif que ce soit.
16. L'organisateur ne peut en aucun cas, et pour quelque cause que ce soit, être tenu pour responsable de tout dommage perte ou lésion corporelle ou matérielle causé ou subi dans le cadre de ce concours ou des prix attribués dans le cadre de celui-ci.
17. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable de tout retard, modification, interruption, annulation, détournement, substitution ou , indisponibilité des prix en raison de jours fériés locaux ou d'autres conditions affectant la disponibilité ou la jouissance des prix, ni de tout agissement ou omission, de quelque nature que ce soit, de toute forme de transport et/ou d'hébergement compris dans les prix. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de la non-exécution de ses obligations en raison d'un cas de force majeure, d'une guerre ou de troubles civils, d'hostilités, d'actes d'ennemis étrangers, d'une invasion, d'une guerre, d'une panne de satellite, de l'adoption d'une loi, d'un arrêté gouvernemental ou d'une réglementation, ou de toute autre cause échappant à son contrôle.
18. L'application Facebook peut contenir des liens vers d'autres sites Internet, ressources et annonceurs. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de la disponibilité de ces

sites externes et n'approuve ni n'accepte aucune responsabilité concernant le contenu, la publicité, les produits ou autres matériel disponible sur ou à partir de ces sites externes. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable, directement ou indirectement, de toute perte ou de tout dommage causé ou prétendument causé à un utilisateur en relation avec l'utilisation du contenu, ou la dépendance à l'égard du contenu, des produits ou des services disponibles sur ces sites externes. Les participants doivent faire part de leurs préoccupations directement à l'administrateur ou au webmaster du site externe.

19. L'application Facebook peut être utilisée uniquement à des fins légitimes. Les contributions ne peuvent contenir aucun contenu et/ou déclaration qui viole ou enfreint les droits d'autrui, de quelque façon que ce soit, et qui est illégal, menaçant, injurieux, diffamatoire, vulgaire, obscène, grossier, indécent ou autrement répréhensible, qui porte atteinte à la vie privée ou aux droits de publicité, qui encourage ou constitue une conduite pouvant constituer un acte criminel, qui engage une responsabilité civile ou enfreint de toute autre manière la législation applicable. Les contributions qui ne respectent pas cette disposition seront disqualifiées sans préavis. L'organisateur se réserve le droit de supprimer toute contribution qu'il jugera inappropriée. La décision de l'organisateur à cet égard sera définitive.
  
20. L'organisateur se réserve le droit, à tout moment, sans que sa responsabilité puisse être engagée, de modifier ou d'interrompre cette application Facebook, y compris ce concours, de façon temporaire ou permanente, avec ou sans préavis aux participants.